



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mars 2017

### Rencontre-débat avec la Commission européenne sur le Paquet « Énergie Propre »

Jean-François CARENCO, président de la Commission de régulation de l'énergie, a accueilli Klaus-Dieter BORCHARDT, directeur du marché intérieur de l'énergie de la Commission européenne, venu en France présenter les grandes lignes du Paquet « Énergie Propre » le 28 mars lors de deux réunions à la CRE.

Monsieur CARENCO a insisté sur la priorité absolue à donner à la construction de l'Europe de l'énergie tout en appelant à respecter l'histoire des processus énergétiques dans les divers pays.

Le Paquet « Énergie Propre » rassemble un ensemble de mesures destinées à fournir une énergie propre à tous les européens. Cette proposition s'inscrit dans le processus de construction d'un marché européen de l'énergie initié dans les années 1990. L'Union de l'énergie et l'adaptation du cadre législatif européen doivent permettre une transition énergétique porteuse d'emplois et de croissance durables, en donnant la priorité à l'efficacité énergétique et à la poursuite du développement des énergies renouvelables. Il s'agit aussi d'accompagner la transformation du secteur électrique européen : pour faire face à ces enjeux, les besoins d'investissements pourraient en effet y atteindre 75 Md€ par an à compter de 2021.

Quatre des huit projets d'actes législatifs de ce paquet portent sur la refonte du cadre réglementaire européen relatif au fonctionnement du marché intérieur de l'électricité et à l'organisation de la coopération des régulateurs européens de l'énergie au sein de leur Agence. Avec ces propositions, la Commission européenne souhaite à la fois accroître la flexibilité du marché pour faciliter l'intégration des renouvelables, préserver l'attractivité du secteur de l'énergie pour les investisseurs et assurer une protection adéquate des consommateurs européens. Elle estime par ailleurs que la coopération régionale doit être renforcée afin de garantir la sécurité d'approvisionnement de l'Union au moindre coût.

Ce Paquet est désormais entre les mains des co-législateurs, le Conseil de l'Union et le Parlement européen.

Cette présentation de la direction du marché intérieur de l'énergie de la Commission européenne faite devant des parlementaires et des acteurs du secteur de l'énergie a donné lieu à des échanges sur le modèle du marché européen et sur l'utilisation et le développement des interconnexions des réseaux nationaux de transport d'électricité.

La mission de la CRE est de veiller à la satisfaction des consommateurs finals, y compris les industriels, tout en garantissant la sécurité des approvisionnements dans le cadre des lois sur l'évolution énergétique. Ce sujet, a déclaré le Président de la CRE, dépasse largement le strict domaine comptable et juridique pour s'inscrire dans l'évolution de nos modèles de société. Il a notamment rappelé le rôle des Parlements en la matière.

#### Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr) et Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*